

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET BORNES DE RECHARGE

A l'achat d'un véhicule électrique ou hybride neuf, ou lors de l'acquisition d'une borne électrique, l'Etat du Valais a décidé d'octroyer une prime à l'acquéreur depuis le 1er novembre 2020.

Pour connaître toutes les modalités relatives à ces soutiens, il est possible de consulter le lien du Canton du Valais [ici](#).